

## Le prix de thèse René Cassin 2020 attribué à Christina Koumpli, nouvellement nommée maître de conférences à Avignon Université



**Christina Koumpli, nommée maître de conférences en droit public à Avignon Université au 1<sup>er</sup> septembre, vient de recevoir le prix René Cassin 2020** pour sa thèse « *Les données personnelles sensibles : contribution à l'évolution du droit fondamental à la protection des données personnelles. Étude comparée : Union Européenne, Allemagne, France, Grèce, Royaume-Uni* »\*.

**Seulement deux docteurs en droit reçoivent ce prix chaque année**, attribué par la Fondation René Cassin, anciennement l'Institut international des Droits de l'Homme. Soucieuse de développer et favoriser la publication de travaux de recherche sur les droits de l'homme, la Fondation distingue une thèse de droit francophone (depuis 2006) et une thèse de droit anglophone (depuis 2012), contribuant au développement de la recherche sur les droits de l'homme.

« *Cette distinction est la récompense de longues années de recherche et de réflexion sur un sujet en soi récent et sur lequel on n'a pas la distance nécessaire pour l'apprécier pleinement* », explique Christina Koumpli. Sa thèse représente une importante contribution à l'analyse du principe de conformité mis en œuvre par le RGPD (règlement général sur la protection des données) et à sa compatibilité avec les droits fondamentaux. Le prix décerné constitue une reconnaissance de la validité de sa démonstration en termes de protection des droits fondamentaux et par conséquent, un encouragement pour le chercheur dans sa volonté de contribuer au monde d'aujourd'hui et de demain.

Le choix de débiter sa carrière de maître de conférences à Avignon Université est le fruit d'une rencontre mutuelle avec l'établissement. De plus, « *Avignon Université est depuis plusieurs années engagée dans un projet scientifique et pédagogique axé autour de l'innovation, ce qui lui permet d'occuper au fur et à mesure une place que la plupart de grandes universités nationales n'ont pas encore réussi à occuper. Ce profil d'université m'a beaucoup intéressé d'autant plus que par sa petite taille, Avignon Université m'a semblé un environnement idéal pour bâtir des projets libres, ambitieux et utiles en collaboration avec ses équipes dynamiques et reconnues* », poursuit-elle.

**Avignon Université félicite Christina Koumpli et est fière de la compter parmi ses enseignants-chercheurs, au sein de son département de Droit, intégré à l'unité de formation et de recherche « Droit, Économie, Gestion ».**

---

\* Thèse réalisée à l'Université Paris I, Panthéon Sorbonne au Centre Sorbonne Constitution Libertés de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS, UMR 8103), sous la direction du professeur Otto Pfersmann, directeur d'études à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales) et grâce au financement du DAAD (Deutscher Akademischer Austauschdienst – German Academic Exchange Service) ainsi qu'au statut d'ATER de l'Université Paris X. **Christina Koumpli vient également d'être lauréate du Prix de thèse 2020 de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne (Prix IRJS-Paris I).**

## → L'attribution du prix

La procédure de candidature à l'obtention de ce prix de thèse est ouverte aux docteurs en droit ayant soutenu leur thèse dans les domaines Droit international des droits de l'homme, Droit régional des droits de l'homme, Droit comparé des droits de l'homme et Théorie juridique des droits de l'homme. L'attribution de ce prix par un jury composé d'universitaires représentatifs des champs disciplinaires concernés permet la publication de l'ouvrage aux Éditions Pédone dans la collection « Publications de l'Institut International des Droits de l'Homme ».

## → Résumé de sa thèse

Elle s'intéresse à la protection des données personnelles sensibles qui consistait, jusqu'au RGPD, en un contrôle préalable réalisé par une autorité indépendante, malgré l'obstacle posé à la libre circulation par cette formalité. Cette protection renforcée est aujourd'hui remplacée par l'obligation du responsable de traitement d'élaborer une étude d'impact (privacy impact assessment). Une telle mutation implique un risque de pré-légitimation des traitements et peut être favorable au responsable de traitement. Or, est-elle conforme au droit fondamental à la protection des données personnelles ? **La thèse interroge le contenu de ce droit et la validité du RGPD aux Traités européens et aux constitutions nationales, à partir d'une étude comparative allant des années 1970 à nos jours, entre quatre pays européens (Allemagne, France, Grèce, Royaume-Uni) et l'Union européenne.**

---

## MAISON DE LA COMMUNICATION

Gaëlle Fabre

Chargée de communication

Tél. +33 (0)4 90 16 25 69

Port. +33 (0)6 99 79 01 00

gaelle.fabre@univ-avignon.fr

[UNIV-AVIGNON.FR](http://UNIV-AVIGNON.FR)